Natura 2000 un programme en faveur du patrimoine naturel de l'Aubrac

En raison de son histoire géologique, glaciaire mais aussi agro-pastorale, le plateau de l'Aubrac compte bon nombre d'espèces et d'habitats naturels d'intérêt patrimonial, dont certains sont considérés comme rares ou menacés au niveau régional, national voire européen. La préservation de ce patrimoine naturel et paysager n'est pas incompatible avec le développement économique et notamment agricole... bien au contraire ! Ces richesses constituent un atout fort pour la valorisation du territoire, de ses activités et de ses produits.

Gilles **TRAUCHESSEC**
Etienne **HÉRAULT**

Nés d'une volonté locale, les trois sites Natura 2000 du plateau de l'Aubrac répartis entre Aveyron, Cantal et Lozère, illustrent parfaitement bien ce concept. À travers l'animation de ces sites, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et la communauté de communes de l'Aubrac lozérien participent activement à la préservation des habitats naturels et des espèces du plateau, tout en soutenant les activités socio-économiques qui s'y développent.

D'une superficie totale de plus de 330 km², les trois sites s'étendent sur 28 communes, toutes associées au processus de décision. C'est bien là l'une des particularités du réseau Natura 2000 : une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, représentants du monde agricole, forestier et touristique, etc.), afin d'élaborer une gestion à enjeux multiples, la plus fine possible, sans s'appuyer sur des contraintes réglementaires. Tourbières, prairies humides, prairies naturelles de fauche, hêtraies... la richesse écologique de ces trois sites n'est plus à démontrer et les services écosystémiques rendus par ces milieux, non plus.

Les 3 sites, d'une superficie totale de 330 km², s'étendent sur 28 communes

Les tourbières, par exemple, jouent un rôle primordial dans la régulation des débits des cours d'eau situés en aval. Leur capacité à stocker l'eau de pluie et à la restituer progressivement, tout au long de l'année, limite ainsi les inondations et soutient les débits en cas de sécheresse. Là n'est pas l'unique service rendu par les tourbières. Elles contribuent aussi à la purification des eaux (dénitrification, stockage des sédiments, etc.) ou encore au stockage du carbone, jouant ainsi un rôle dans la régulation du climat. Prenant place aux creux des estives, elles présentent également un intérêt paysager notable et par extension touristique. Mais avant tout, ces milieux fragiles et menacés constituent un véritable réservoir de biodiversité. Notons par exemple la présence d'espèces végétales à très fort intérêt patrimonial comme la fascinante drosera à feuille ronde, plante carnivore se nourrissant d'insectes.

En plus d'un suivi régulier des sites et de la réalisation d'études spécifiques à certains habitats ou espèces d'intérêt communautaire, la Communauté de communes et le Syndicat accompagnent les exploitants forestiers et les propriétaires privés dans la signature de contrats Natura 2000. Cet accompagnement, financé par des fonds européens (FEADER) et nationaux, permet par exemple de préparer un pâturage conservatoire sur la tourbière du Puy de la Tuile (Aubrac cantalien) avec l'ONF et les agriculteurs locaux, ou encore de mettre en valeur celle de la Vergne Noire au sein du sentier botanique de Laguiole.

La drosera, plante des tourbières.
Photographie Lisa Chauvin

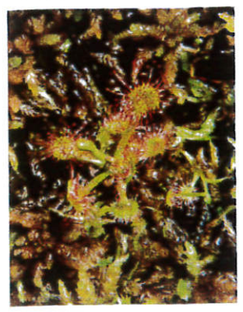

Page de gauche, à gauche, tourbière des Roustières, entre Recoules d'Aubrac et Malbouzon. *Photographie Laure Andrieu*

À droite, la tourbière de Pougalion, commune des Salces. *Photographie J. Garing*

En contribuant à la purification des eaux ou encore au stockage du carbone, les tourbières jouent un rôle dans la régulation du climat.

Sur les terrains agricoles, le programme Natura 2000 s'appuie sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Spécialement dédiées aux prairies et estives d'intérêt européen, elles sont mises en place par exemple sur les prairies tourbeuses autour des lacs glaciaires des Salhiens ou de Born (Aubrac lozérien). Ces MAEC permettent aux agriculteurs volontaires de passer un contrat de 5 ans avec l'État et de bénéficier de financements européens et nationaux pour adapter leurs pratiques ou maintenir des pratiques favorables à ces écosystèmes rares. Les agriculteurs intéressés choisissent les parcelles sur lesquelles ils souhaitent limiter ou supprimer la fertilisation, adapter le chargement de pâturage ou encore restaurer en prairies les secteurs qui s'embroussaillent par le genêt à balais. Après vérification que ces parcelles accueillent bien les écosystèmes et espèces rares, le contrat peut être engagé avec l'État, tout en tenant compte de la valeur économique intrinsèque de ces écosystèmes pour l'exploitation agricole.

De 2015 à 2017, la Communauté de communes et le Syndicat travaillent avec leurs partenaires agricoles (Chambres d'Agriculture) et environnementaux (COPAGE, LPO Aveyron, Rural Concept, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne) pour proposer ces mesures aux agriculteurs.